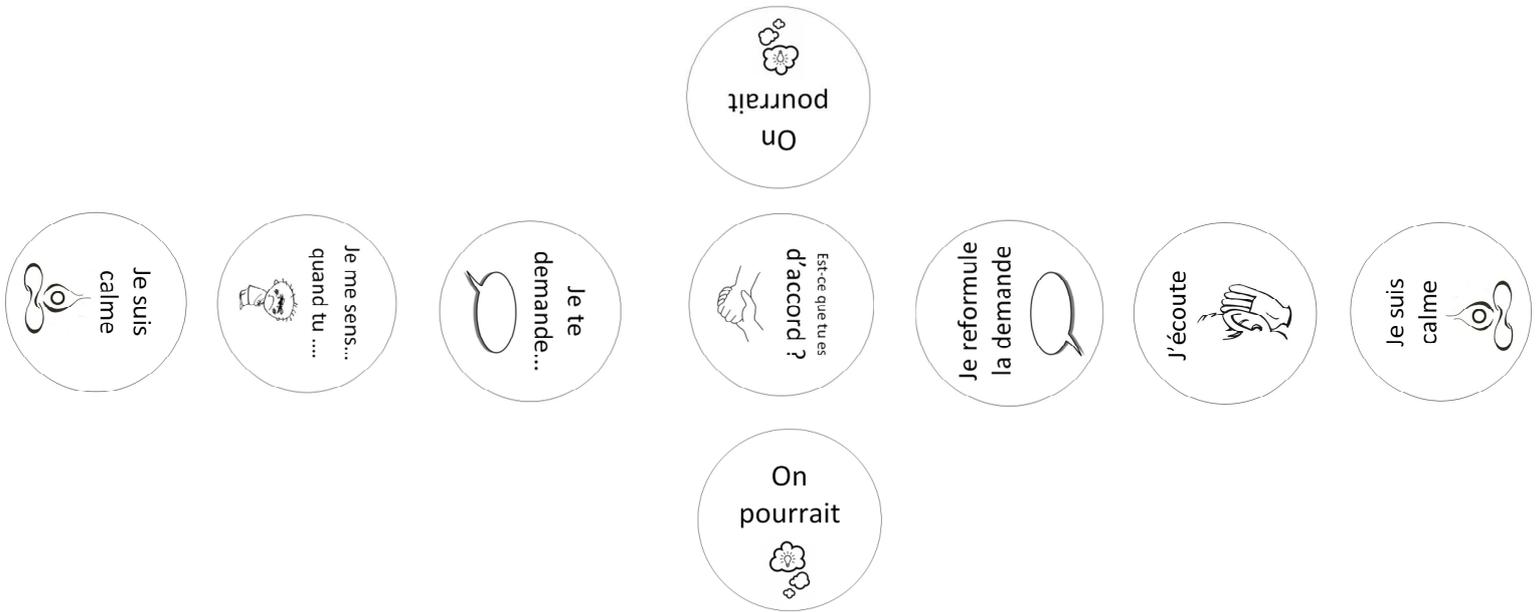


# La marelle pacifique

Un outil de résolution autonome et non-violente des conflits  
créé par Emmanuelle Careau et Christelle Bèche dans le cadre d'un échange de pratiques franco-québécois

Cet outil s'appuie sur la démarche de communication non-violente développée par Marshal Rosenberg.

La marelle comporte 2 séries de 3 pastilles qui se font face : Je suis calme, Je me sens... quand tu ..., / j'écoute, Je te demande / Je reformule (Est-ce que tu es d'accord ?) et deux pastilles de négociation (« On pourrait... »).



- **Lorsqu'un conflit survient entre deux enfants, l'enfant A qui ressent le besoin de résoudre le conflit invite l'autre protagoniste, l'enfant B, à la marelle.** En s'y rendant ensemble, ils instaurent une première étape de communication importante dans la résolution de conflit, et témoignent de la volonté commune de trouver une solution au problème rencontré. Un livret d'accompagnement en deux exemplaires est à leur disposition pour aider à mettre en mots chaque étape de la résolution.
- **L'enfant A, en suivant les étapes de la marelle, formule un message clair à l'enfant B**  
Il avance vers l'enfant B en déroulant les étapes du processus (je me calme, j'exprime les faits et ce que je ressens, je formule une demande claire). A chaque étape, l'enfant B se déplace également de son côté sur la marelle pour manifester son attention et son écoute pour ce que lui dit l'enfant A. Le processus peut s'arrêter là, sauf si l'enfant B n'accepte pas la demande.
- **Si l'enfant B ressent à son tour le besoin de faire un message clair, l'enfant A et l'enfant B échangent leurs places sur la marelle.** L'enfant B avance alors à son tour en déroulant les étapes du message clair (je me calme, j'exprime les faits et ce que je ressens, je formule une demande claire).
- **Lorsque les deux demandes ont été formulées, les enfants sont invités à faire « un pas de côté » pour chercher ensemble une solution qui leur convienne.** Quand la solution est trouvée, ils se serrent la main pour témoigner de leur engagement à mettre en œuvre cette solution.
- **Si les enfants ne parviennent pas à trouver seuls une solution, ils écrivent alors un « nuage » au conseil.** Le problème sera évoqué au conseil, et il leur sera proposé soit de résoudre le problème avec l'aide du conseil, soit de prendre un rendez-vous de médiation avec l'adulte.